



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des procédures environnementales**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Exploitation d'une plateforme de production
et de valorisation de matériaux inertes à usage routier**

Commune concernée : GUJAN-MESTRAS

Une consultation du public est prescrite **du lundi 04 janvier 2021 au lundi 1^{er} février 2021 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société GUINTOLI en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme de production et de valorisation de matériaux inertes à usage routier sur la commune de GUJAN-MESTRAS.

Le déroulement de la consultation du public devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est la GUINTOLI région Aquitaine. Des renseignements peuvent être demandés auprès de Monsieur ARGELES, Société GUINTOLI, 160 Avenue de la Roudet 33500 LIBOURNE.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la mairie de GUJAN-MESTRAS, Place du Général de Gaulle 33470 GUJAN-MESTRAS où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de la consultation, les observations du public pourront être déposées :

- directement sur les registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de GUJAN-MESTRAS,
- **par voie électronique** à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Gironde.
- par courrier adressé à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales – Cité Administrative – BP 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2020».

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

